

N° 12
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

14 octobre 2015

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du **protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac.***

(texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 2741, 3059 et T.A. 587.

Sénat : 696 (2014-2015), 23 et 24 (2015-2016).

Article unique

Est autorisée la ratification du protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, signé à Genève le 10 janvier 2013, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 14 octobre 2015.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 2741 (AN, 14^{ème} législ.)